

PROJET N°3

Actions en faveur du club de demain

Cette fiche vous accompagnera si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour un projet « Actions en faveur du club de demain ».

Intitulé de projet à saisir

➔ **Club de demain**

Modalité/Dispositif à sélectionner

Dans le menu déroulant, sélectionnez ➔ **Actions en faveur du club de demain**

Objectifs

Préparer le club FFGym au club de demain tel que défini lors des Etats Généraux du Club de demain.

Description

Toute action permettant au club de consolider la structuration en se modernisant pour faire face aux évolutions sociétales :

S'engager dans la démarche qualité « Qualiclub ».

S'engager dans une démarche de digitalisation (gestion des adhérents, communication, etc.)

S'engager dans une démarche de coopération entre clubs (mutualiser les ressources humaines et/ou matérielles)

Favoriser l'entrée en formation professionnelle et la mise en place de plans de formation professionnelle continue.

Évaluation

Voici des indicateurs qui vous permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs que vous avez fixés et la réussite de votre projet.

- ➔ Reconnaissance Qualiclub obtenue
- ➔ Évolution de la structuration du club (formalisation du projet associatif etc.)
- ➔ Outils numériques fédéraux utilisés (GestGym, etc.)
- ➔ Nombre d'actions de coopération interclubs
- ➔ Nombre de cadres entrés en formation professionnelle et en formation professionnelle continue pour l'année

Budgétisation

Le budget doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à la mise en œuvre du projet.

La subvention ne pourra pas excéder **40% du budget total** du projet.

DÉPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'outils informatiques (matériels, logiciels) - Frais de formation (et frais annexes liés) - Rémunération de cadre (et remplacement) - Location de matériel - Acquisition de petits matériels (max 500€ unitaire) - Frais de communication - Autres charges en lien avec la démarche qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Partenaires - Cotisation des licenciés - Autres